

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14436**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Intervenant SPA et bien être

Nouvel intitulé : Intervenant spa et bien-être

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Saint-Malo - Fougères, Santayarea formation	le Président de la CCI Saint-Malo Fougères, Dirigeante de Santayarea Formation

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336t Soins esthétiques du corps

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier d'intervenant SPA et Bien Être consiste à accueillir les clients, identifier leurs besoins, pratiquer les protocoles manuels de détente et soins relaxants (massages non thérapeutiques), commercialiser à la fois les prestations de bien être et les produits associés et participer à la gestion et à l'organisation des activités de son établissement.

A- Fonction Technique :

- Réaliser les protocoles de bien être
- Effectuer les diverses étapes d'un protocole s'adressant à la détente globale du corps
- Utiliser les techniques adaptées aux protocoles (respiration, postures corporelles: rééquilibrage du centre de gravité, gestion de l'effort, techniques spécifiques du protocole, travail en puissance, harmonisation de la gestuelle.)

B- Fonction Commerciale :

- Accueillir le client
- Identifier les besoins du client (besoins implicites et explicites)
- Informer, Conseiller et Suivre le client
- Vendre et fidéliser
- Animer l'espace de vente

C- Fonction Gestion :

- Analyser le marché du Bien Être dans son environnement économique général
- Se projeter dans l'élaboration d'un concept dans le but de l'optimiser et de le développer.
- Gérer son espace de travail, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Gérer son temps et ses activités

Les capacités attestées :

A- Fonction Technique :

Réaliser les protocoles et techniques de bien être :

- BALINAIS Urut Pijat (Origine : Indonésie)
- THAÏLANDAIS A L'HUILE (Origine Thaïlande)
- Japonais Global (Origine : Chine, Well Being SHIATSU)
- Amincissant Naturel (Origine : Chine, TUINA MINCEUR)
- Asiatique des Pieds (Origine : Chine, REFLEXOLOGIE PLANTAIRE)
- Thaïlandais au sol (Origine Thaïlande)
- Indien aux Herbes (Origine : Inde, ABHYANGA)
- Pierres Chaudes et Cristaux semi-précieux
- Indien du Buste (Origine : Inde, SHIROTCHAMPI)

Conduire une séance complète du protocole adapté aux besoins spécifiques du client dans le respect des délais.

B- Fonction Commerciale :

· Caractériser les différents types de clients et qualifier leurs besoins. Transmettre au client les informations complètes, détaillées et argumentées sur le type de soin, la technique ou le protocole le plus adapté à ses besoins. Maîtriser l'offre bien être de l'établissement, l'ensemble de ses prestations et services, leurs conditions de prescription, leurs buts et leurs applications.

· A l'issue de la prise en charge globale du client, information, suivi, conseil, accompagnement : présenter les prestations adaptées et les produits additionnels. Resituer le client dans le processus d'achat et utiliser les techniques de vente appropriées. Argumenter et conclure la vente.

C- Fonction Gestion :

· Se situer sur un marché en expansion. Présenter l'analyse réalisée, les marchés identifiés dans les différentes branches d'activité et secteurs géographiques ciblés.

· Envisager l'implantation d'un centre de bien être. Décrire l'offre et les caractéristiques de prestations de services fournies à la clientèle.

- Maintenir l'espace de travail accueillant et opérationnel. Organiser et entretenir son espace de travail en respectant les normes d'hygiène et de sécurité.
- Tenir à jour son emploi du temps, planning et carnet de rendez-vous. Assurer l'organisation et la gestion de son temps au sein de l'établissement hors rendez-vous et pendant les rendez-vous. S'impliquer dans la vie et le fonctionnement de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- les hôtels de toutes catégories (du 2 étoiles à l'hôtel de luxe)
 - les chambres d'hôtes et gîtes de France
 - l'hôtellerie de plein air et les campings
 - les établissements thermaux, les centres de thalassothérapie,
 - les instituts et centres de beauté spécialisés (soins esthétiques corporels)
 - les salons de coiffure
 - les établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation
 - les centres ou résidences d'accueil pour personnes âgées
 - les centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
 - les clubs de sport, de fitness
 - les bateaux de croisière
 - le secteur indépendant (à domicile, en profession libérale, en milieu hospitalier, en milieu carcéral, en entreprise sous forme d'atelier de gestion du stress.....)
 - le coaching individuel
 - le secteur spécialisé indépendant (masseurs kinésithérapeutes, ostéopathes, naturopathes, sophrologues, énergéticiens, aide soignants, infirmiers, podologues, médecins, psychologues...)
- Intervenant SPA et BIEN ÊTRE, Technicien(ne) SPA,
SPA Manager, Gérant de SPA ou Centre de Bien Être, selon le cursus antérieur et/ou au fil de l'expérience acquise

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification reposent sur la fonction technique, la fonction commerciale et la fonction de gestion.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné · Un représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné · Un représentant de l'organisme de formation
Après un parcours de formation continue	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné · Un représentant de l'organisme de formation

En contrat de professionnalisation	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné · Un représentant de l'organisme de formation
Par candidature individuelle	X	Le jury qui compte un minimum de 3 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Le jury qui compte un minimum de 3 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : <ul style="list-style-type: none"> · Le président du jury · Un représentant des salariés du domaine d'activité concerné · Un représentant des employeurs du domaine d'activité concerné

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Intervenant SPA et bien être" avec effet au 10 octobre 2008 jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

- 72 personnes certifiées sur les 3 premières années
- 80% trouvent un emploi correspondant au métier dans les trois mois
- 86% obtiennent un emploi dans l'activité visée dans les 6 mois

Autres sources d'information :

cci.institut@saintmalofougeres.cci.fr

[CCI St Malo-Fougères - Institut de Formation et d'apprentissage de Fougères](#)

[Santayarea formation](#)

Lieu(x) de certification :

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Saint-Malo - Fougères : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [Fougères]
 Institut de Formation de la CCI Saint-Malo - Fougères - 8 Boulevard Charles Tillon - 35300 FOUGERES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut de Formation de la CCI Saint-Malo - Fougères - 8 Boulevard Charles Tillon - 35300 FOUGERES

Historique de la certification :

Certification suivante : [Intervenant spa et bien-être](#)